



Quand peut-on obtenir la dévolution successorale ?

Par **Jany03**, le **12/05/2021** à **14:28**

Bonjour ,

Mon grand oncle , décédé le 19 mai 2020 m'a désigné comme bénéficiaire de son assurance vie.

La compagnie d'assurance qui en est en charge me demande de leur fournir une dévolution successorale.

Hors , lorsque je contacte la notaire en charge de la succession , celle-ci me dit qu'il faut attendre la fin de la succession pour obtenir ce papier ? Est-ce justifié ? Sachant que tout les héritiers directs ont fait part de leur renonciation.

Quand puis-je réclamer cette fameuse dévolution que la compagnie d'assurance ne cesse de me réclamer?

En espérant obtenir réponse à ma question , merci d'avance.